

La place de la parole du justiciable lors des audiences pénales jouit d'un étrange paradoxe. D'un côté, cette parole est consacrée par la loi comme un des piliers essentiels du processus pénal ; de l'autre, elle subit de multiples contraintes qui font l'objet d'une attention limitée.

Pourtant, les conditions concrètes dans lesquelles les justiciables sont amenés à s'exprimer et à être entendus pèsent lourdement sur la qualité des débats à l'audience et constituent un enjeu important pour la justice pénale. Cette question est d'autant plus essentielle qu'à l'heure où l'on privilégie la rapidité de la réponse pénale, les procédures judiciaires les plus massivement utilisées accordent une place de plus en plus marginale à la parole des justiciables.

L'objectif de ce colloque est triple :

- * Comprendre comment la parole circule au cours des audiences pénales et dans quelle mesure les récentes évolutions de la justice pénale et des dispositifs modifient cette circulation.
- * Saisir comment, malgré des conditions difficiles, les professionnels de la justice composent dans leurs pratiques des moyens pour faciliter cette circulation.
- * Présenter et discuter les retours d'expérience d'un projet-pilote mené par l'association Lapac, visant précisément à agir auprès des prévenus en amont des audiences, pour qu'ils soient acteurs de leur procès.

Cette journée vise ainsi à éclairer les enjeux, comprendre les pratiques et ouvrir des pistes de réflexion et d'action. Il s'appuie sur la conviction que cela n'est possible qu'à la condition de croiser des points de vue de professionnels de la justice et de la prison, d'associations, de chercheurs en sciences sociales et de chroniqueurs judiciaires.

Entrée libre sur inscription : www.parolealaccuse.fr

Renseignements : lapac31@gmail.com

Ce colloque entre dans le cadre de la formation continue des magistrats et des avocats.

Pour les avocats, inscription auprès de l'EFB : www.efb.fr/formation-continue

Lieu : Auditorium
La Maison du Barreau
2, rue de Harlay - 75001 Paris



Colloque organisé par
l'association « La parole est à l'accusé » - LAPAC

LA PAROLE ET L'ÉCOUTE LORS DES AUDIENCES PÉNALES

20 octobre 2017

Maison du Barreau, Paris

LA PAROLE ET L'ÉCOUTE LORS DES AUDIENCES PÉNALES

20 octobre 2017, La Maison du Barreau, Paris

8h45 – Accueil

9h15 – Introduction de la journée

MAÎTRE HENRI LECLERC, avocat, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme et parrain de l'association Lapac

9h30 – 10h45

La perspective d'être jugé : conditions et enjeux pour les justiciables

Animé par MANUELLE BORGEL, membre de l'association Lapac

Qui sont les justiciables et quels sont les principaux modes de comparution devant la justice pénale aujourd'hui ? CHRISTIAN MOUHANNA, directeur du CESDIP, Université de Saint Quentin en Yvelines

Dans quelles conditions les personnes mises en causes attendent-elles leur procès ?

En détention provisoire HÉLÈNE CASTEL, ex-détenue, Gestalt-thérapeute et fondatrice de Lapac

Sous contrôle judiciaire GHISLAINE DE MONTAL, contrôleur judiciaire, administratrice de l'Association d'Aide Pénale

11h – 12h30

La place de la parole du prévenu lors des audiences pénales

Animé par DOMINIQUE SIMONNOT, journaliste-chroniqueuse judiciaire au Canard Enchaîné

Les évolutions paradoxales de la justice pénale : entre contraintes institutionnelles et débat contradictoire JEAN DANET, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Nantes

L'impact des dispositifs techniques sur la parole : l'exemple de la visioconférence CHRISTIAN LICOPPE, professeur de sociologie des technologies d'information et de communication, ENST

Les interactions à l'audience : réflexions autour des fonctions de la parole CHRISTIANE BESNIER, chercheur au Centre d'anthropologie culturelle de la Sorbonne, Paris Descartes

12h30 - Pause déjeuner

14h – 15h15

Les professionnels face à la parole du prévenu, entre soutien et confiscation

Animé par PIERRE-ANTOINE SOUCHARD, journaliste et ancien président de l'association de la presse judiciaire

La conduite des audiences : enjeux et pratiques des magistrats

DOMINIQUE COUJARD, magistrat honoraire

Les avocats et la parole de leur client : risques et nécessités

MARIE DOSÉ, avocate au Barreau de Paris

Le point de vue de l'expert psychiatre

DANIEL ZAGURY, psychiatre des hôpitaux, expert près la Cour d'Appel de Paris

15h45 – 17h15

La préparation à la prise de parole au procès pénal : pour quoi, comment ?

Animé par JEAN-MARIE FAYOL NOIRETERRE, ancien magistrat, membre de la LDH et du Groupe Prison de Saint Etienne (GPSE)

Réflexions et retours d'expérience de l'association La parole est à l'accusé

MARTIN DENOUN et LAETITIA TAMADON, membres de l'association Lapac

Discutants : OLIVIER GIRON, chef de service du SMPR, maison d'arrêt de Nantes, et un représentant de l'administration pénitentiaire (sous réserve)

17h15-17h30 – Grand témoin

JEAN-MARIE DELARUE, ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Chaque table ronde est suivie d'une discussion avec le public